

## « La responsabilité sociale des entreprises (RSE) constitue-t-elle un facteur d'intégration ou de désintégration de l'entreprise? : Étude des instruments de RSE portés par le secteur financier »

### Résumé:

L'essor du droit de la responsabilité sociale de l'entreprise est mû par la quête d'une meilleure intégration au sein du processus décisionnel des entreprises des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Si au niveau symbolique l'essor d'un « droit de la RSE » permet donc de conceptualiser une entreprise intégrant dans sa réflexion une reconnaissance de ses impacts sur parties prenantes, à quel point cette intégration symbolique est-elle soutenue par les instruments de régulation développés par le secteur financier, tels les principes développés par l'International Finance Corporation de la Banque mondiale? Se pourrait-il qu'au contraire, la façon dont ces principes sont conçus et appliqués accentuent la désintégration de l'entreprise en accroissant la séparation entre l'apporteur de capitaux devenu régulateur et l'entreprise-objet de régulation? Cet effet désintégrateur ne peut qu'être amplifié si le droit canadien ne fournit pas un véhicule juridique permettant de responsabiliser juridiquement l'entreprise. C'est dans ce cadre que l'affaire pendante *Nevsun c. Araya* de la Colombie-Britannique, concernant l'utilisation de travail forcé par une filiale d'une compagnie canadienne en Érythrée, acquiert toute son importance.

### Biographie

**Isabelle Martin**, DCL, est professeure agrégée à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et co-chercheuse au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail. Membre du Barreau du Québec depuis 1999, elle a débuté sa carrière comme chercheuse à la Cour d'appel du Québec et a ensuite pratiqué le droit du travail et le droit administratif au sein du bureau Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino à Montréal. Ses champs de recherche portent sur les interactions entre le droit du travail, les droits et libertés et l'économie de même que sur l'apport de la responsabilité sociale des entreprises à la protection des travailleurs.